

Contrôle sanitaire des  
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Destinataire(s)

MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE ST LUPERCE

Affaire suivie par :  
MURIEL RIVET - 02 38 77 33 76 -

Fax : 02 37 36 29 93

[résultats à afficher en mairie](#)

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé, dans le cadre du contrôle sanitaire, sur l'unité de gestion de :

**ST LUPERCE**

Prélèvement	00072581	Commune	ST LUPERCE
Unité de gestion	0314 ST LUPERCE	Prélevé le :	mercredi 07 septembre 2016 à 12h05
Installation	UDI 001276 ST LUPERCE	par :	OLIVIER ROUGERIE
Point de surveillance	P 0000002657 LE BOURG	Type visite :	D1
Localisation exacte	ECOLE JULES VERNE , RUE DE LA MAIRIE		

Mesures de terrain

	Résultats		Limites de qualité		Références de qualité	
			inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Température de l'eau	21,3	°C				25,00
pH	7,20	unitépH			6,50	9,00
Chlore libre	<0,03	mg/LCl2				
Chlore total	<0,03	mg/LCl2				

Analyses laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901

Type del'analyse : 28D1

Code SISE de l'analyse : 00078735

Référence laboratoire : LSE1609-27128

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0	qualit.				
Couleur (qualitatif)	0	qualit.				
Odeur (qualitatif)	0	qualit.				
Saveur (qualitatif)	0	qualit.				
Turbidité néphélobimétrique NFU	0,24	NFU				2,00

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	4	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	<1	n/100mL		0		

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH	7,20	unitépH			6,50	9,00
----	------	---------	--	--	------	------

MINERALISATION

Conductivité à 25°C	472	µS/cm			200,00	1100,00
---------------------	-----	-------	--	--	--------	---------

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH4)	<0,05	mg/L				0,10
Nitrates (en NO3)	35,6	mg/L		50,00		

Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00072581)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Chartres, le 29 septembre 2016

P/le préfet,  
le délégué départemental,

signé :

Denis GELEZ